

■ **Décision SGA-DEC-2024-n°030**  
**Convention relative à une intervention artistique avec l'artiste Caroline VONG, au Lycée Jules Uhry, du 1<sup>er</sup> Janvier au 5 Juillet 2024**

**Pôle Education, Cité Educative**

**Le Maire de Creil,**

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la Ville de Creil souhaite faire appel, dans le cadre de la Cité Educative des Hauts de Creil à l'intervenante Caroline VONG, artiste en street art, 27 rue du Lion à Senlis (60300), pour la réalisation d'une intervention artistique au Lycée Jules Uhry à Creil, pour deux demi-journées, du lundi 1<sup>er</sup> janvier 2024 au vendredi 5 juillet 2024 à destination d'une classe de BTS.

■ **Décide**

**Article 1 :** De signer une convention de prestation de services avec Caroline VONG pour la réalisation d'ateliers artistiques.

**Article 2 :** Le montant de la prestation est fixé à 990€ TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

**Article 3 :** D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

**Article 4 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Creil, le 19 Janvier 2024

Jean-Claude VILLEMAIN



Date de notification : **05 FEV. 2024**

Date de publication sur le site de la Ville : **05 FEV 2024**